

Histoire de Pencran

6. Pencran au XIX^e siècle.

6.8. *L'église*

Le cas de l'église est particulier : situation rare en France, elle est la propriété de la famille possédant le château de Chef du Bois (survivance d'un droit féodal, achat de bien du clergé pendant la Révolution ?). Les Lesguern, successeurs de Madame de Gonidec, possèdent donc l'enclos paroissial et notamment l'église et l'ossuaire.

Mais le châtelain-maire met le conseil municipal à contribution pour la location d'une salle de classe dans l'ossuaire (20 F en 1870), pour la réparation de la toiture de l'église. L'église est mise à la disposition du recteur en 1907, gratuitement. En 1908, le châtelain-maire refuse le projet préfectoral de classer "monuments historiques" l'église, l'ossuaire et la porte d'entrée du cimetière.

Après la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905, un procès oppose le châtelain-propriétaire au gouvernement et aboutit en 1922 à la "cession amiable, à M. Lesguern et consorts, des immeubles ayant appartenu à la fabrique de Pencran et actuellement sous séquestre".